



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## familles monoparentales

Question écrite n° 61489

### Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés à concilier vie professionnelle et vie personnelle pour des parents seuls, notamment les veufs, avec des enfants à charge. La situation de ces parents n'est pas prise en compte par les employeurs, ce qui pose des problèmes de garde pour ceux qui ont de jeunes enfants. La famille, les amis sont des solutions, mais aléatoires du fait de la disponibilité de chacun. Les crèches et les assistantes maternelles ne sont pas toujours adaptées en raison de leurs horaires beaucoup trop stricts. Les parents seuls avec de jeunes enfants réclament plus de flexibilité dans les horaires, avec notamment des horaires à la carte comme cela se fait dans certaines crèches, et un aménagement de leur emploi du temps pour qu'ils puissent effectuer des démarches pour leurs enfants et passer plus de temps avec eux, même si les heures de travail doivent être récupérées. De plus, certains demandent le maintien des allocations familiales pour les enfants de plus de vingt ans afin de financer leurs études supérieures ou le versement des aides aux enfants pour leur permettre d'être autonomes. Elle lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour permettre aux familles monoparentales, dont le nombre augmente, de mener de front vie professionnelle et vie familiale.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61489

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mai 2001, page 3047